



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Associations, clubs et federations

Question écrite n° 66701

#### Texte de la question

M Jean de Gaulle appelle l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la grande inquietude suscitee dans les rangs des associations sportives nationales et locales a l'annonce de la suppression d'un nombre important de postes de conseillers techniques departementaux et regionaux. Se faisant l'echo de leurs legitimes revendications, il s'interroge sur l'opportunit  d'une telle decision notamment au regard du role d'animateur et d'educateur que ces conseillers jouent au sein du mouvement sportif aupres des dirigeants, des entraineurs mais egalement des athletes. Il lui demande en consequence, comment, par la suppression de ces postes, elle va redonner a la France une place de choix dans le sport europeen et mondial et les mesures qu'elle entend mettre oeuvre pour repondre, dans de brefs delais, aux attentes des federations sportives.

#### Texte de la r ponse

Reponse. - Le ministere de la jeunesse et des sports comme d'autres departements ministeriels contribue a l'effort budgetaire de reduction des effectifs de la fonction publique. Cependant il convient de remarquer que la norme de reduction arrete e a 1,5 p 100 en 1993 ne s'applique pas a ce departement ministeriel, considere par le gouvernement comme un secteur prioritaire. En effet, le nombre d'emplois budgetaires a supprimer a ete fixe a 90 au lieu de 113 repartis de la maniere suivante : 6 emplois administratifs, 84 emplois de cadres techniques. Par ailleurs, les suppressions d'emplois sont compensees dans la loi de finances, a la fois par la creation de vingt contrats de haut niveau pour les entraineurs des federations non olymiques et par l'inscription d'une mesure budgetaire nouvelle dont l'objectif est de donner aux federations concernees par les retraits d'emplois les moyens financiers de recruter des animateurs sportifs. Ainsi, ce nouveau dispositif qui consiste a transformer pour partie l'aide actuelle en personnels par une aide financiere equivalente preserve les effectifs d'encadrement des federations en leur donnant une plus grande liberte quant au choix des personnels a recruter.

#### Donn es cl s

**Auteur :** [M. de Gaulle Jean](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la R publique

**Type de question :** Question  crite

**Num ro de la question :** 66701

**Rubrique :** Sports

**Minist re interrog  :** jeunesse et sports

**Minist re attributaire :** jeunesse et sports

#### Date(s) cl e(s)

**Question publi e le :** 25 janvier 1993, page 267